



Mon amie camerounaise a un refus de visa pour venire en françe

Par **ecureuil08**, le **03/07/2014** à **10:37**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**rnmon amie camerounaise qui est aide soignante au c ameroun a fait une demande de visa de 3 mois pour venire faire connaissance déjà...Je suit handicapé maladie de parkinson je doit subire une grosse intervention chirurgicale qui demande une presence permanente suite a l'intervention mon amie ma proposer d'etre aupres de moi et peut etre que nous envisagent de vivre ensemble Donc mon amie avait demander un visa de 3 mois pour voire son ami malade hendicape Reponse ' (en 1les imformations communiquées pour justifier l'objet et les conditions du sejour envisager ne sont pas fiable (en 2) votre volonté de quitter le territoire des états membres avant l'expiration du visa n'a pu etre établi Voila les motifs jai envoyer un courrier à nante a la commission de recourt des refus de visa Donc dans combien de temps et il possible de trouver une solution pour quelle puisse venire car financierment elle a payer et va perdre de l'argent merci de votre aide Cordialement JMD

Par **Nico37**, le **07/07/2014** à **20:48**

Vu le motif tu auras un refus définitif.

Par **chris_idv**, le **10/07/2014** à **17:20**

Bonjour,rnrnA l'examen de votre exposé des faits vous n'avez, de mon point de vue, que 2

possibilités:

1) épouser votre amie camerounaise avec qui vous envisagez de vivre afin qu'elle puisse solliciter un titre de séjour vie privée et familiale

2) subir votre grosse intervention chirurgicale au Cameroun afin qu'elle puisse prendre soin de vous sur place

L'argument "Je suis handicapé par la maladie de Parkinson, je dois subir une grosse intervention chirurgicale qui demande une présence permanente suite à l'intervention" n'a de sens que si vous avez médicalement besoin d'un médecin, auquel cas votre hospitalisation sera adaptée et une aide soignante sera mise à disposition dans le cadre hospitalier.

Si vous avez besoin d'une aide soignante après l'intervention par convenance personnelle, donc hors contexte médical, vous pouvez voyager et rejoindre votre amie au Cameroun.

Cordialement,

Par **aguesseau**, le **11/07/2014 à 15:02**

Bonjour,

Il apparaît qu'un des motifs allégués (en 2) par l'administration française est avéré puisque vous envisagez de vivre ensemble.

Je ne vois pas à quel titre votre amie va perdre de l'argent sauf si votre amie a acheté le billet d'avion avant d'obtenir un visa.

Avez-vous une différence d'âge importante ?